

Naviguer en toute sécurité !

Comprendre les nouvelles règles de navigation à Paris et dans le Val de Marne

Le Règlement Particulier de Police Seine-Yonne (RPP Seine-Yonne) évolue à compter du 14 octobre 2025 sur le périmètre de la Seine et de la Marne, dans les départements de Paris et du Val-de-Marne.

L'évolution de la réglementation vise à répondre aux besoins des transporteurs de marchandises et de passagers. En période de crue notamment, la navigation sera maintenue plus longtemps qu'actuellement pour la traversée de Paris, en augmentant la longueur des bateaux autorisés à circuler.

Pour améliorer la sécurité sur le fleuve, le nouveau règlement impose désormais l'obligation de radiotéléphonie (VHF) à tous les bateaux dans Paris et Val-de-Marne, y compris aux bateaux de plaisance de moins de 20 mètres, dont la puissance de motorisation est supérieure à 4,5 kW, et aux bateaux à passagers de moins de 20 mètres transportant jusqu'à 12 passagers.

**Je suis un conducteur de bateau de passagers,
voici les principales règles qui évoluent :**



La veille VHF (canal 10) est désormais obligatoire pour tous les bateaux, y compris pour les bateaux à passagers de moins de 20 mètres.

En toutes circonstances :

- Les manœuvres de virement de plus de 180 degrés sont exclusivement autorisées aux bateaux de moins de 86 mètres de long et uniquement à 180 mètres à l'aval de l'Île aux Cygnes.
- Il est interdit de couper le chenal navigable pour desservir des escales à passagers.

Navigation en temps de crue :

- Augmentation de la longueur autorisée des bateaux à passagers du pont de Bir-Hakeim au pont du périphérique aval et dans le bras de Grenelle à l'aval du pont de Rouelle jusqu'à 125 mètres pour une cote d'eau entre 2,50 et 3 mètres.
- Au-delà d'une cote d'eau de 3 mètres, le virement est autorisé sur certaines zones uniquement.

Attention : Les règles ci-dessus ne sont pas exhaustives. En cas de doute, référez-vous au RPP Seine-Yonne. Pour connaître l'ensemble des limitations en vigueur selon la cote d'eau, rendez-vous sur [VNF.fr](https://www.vnf.fr)

